

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE DU 06 SEPTEMBRE 2011

CAP N° 3 Catégorie C : recours en notation

La CGT ne souhaite pas la suppression de la notation chiffrée si elle est remplacée par des critères d'évaluation flous qui ne pourront pas être contestés en CAP !

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, elle ne doit pas être conditionnée à des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents doit être réelle et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes.

La CGT exige la suppression de ce contingentement.

Elle revendique, par ailleurs, la linéarité des carrières qui ne doivent pas être freinées par les notations obtenues.

3 RECOURS EN REVISION DE NOTE ont été examinés par la commission :

- 1 appel de la note chiffrée seule,
- 1 appel de la note chiffrée et des appréciations littérales,
- 1 appel concernant les appréciations littérales seules.

Pour des raisons évidentes de confidentialité et de déontologie, nous ne pouvons les détailler.

Nous nous sommes prononcés sur chaque dossier en modulant notre vote (pour/contre/abstention) en fonction d'une avancée ou au contraire d'un blocage de la situation.

D'une manière générale, nous retiendrons qu'il s'agissait essentiellement de recours provenant d'agents affectés dans des Trésoreries auprès des Ambassades (TAF).

Il est regrettable que la mobilité des agents puisse les pénaliser au niveau de leur notation notamment lorsqu'il s'agit d'affectation à l'Etranger !

Il semblerait que le sentiment d'isolement de certains agents des TAF soit à l'origine de problèmes relationnels entre ces agents et leur hiérarchie.

- Après d'âpres débats, aucune note n'a été relevée mais une modification des appréciations littérales a été obtenue par les représentants du personnel !

La CGT Finances Publiques est intervenue pour appuyer la défense de l'ensemble des dossiers.

En conclusion, ce qu'il faut retenir de cette CAP :

- La mobilité professionnelle semble nuisible à l'avancement de carrière.
- La note n'est pas toujours en concordance avec le compte rendu d'évaluation.
- Les rapports des notateurs de 1er niveau (accompagnant les recours) ne concordent pas toujours avec leurs appréciations rédigées dans EDEN. **A noter que deux de ces avis circonstanciés ne comportaient ni signature, ni descriptif des fonctions de leurs rédacteurs !**

Information de l'Administration au sujet de la répartition de l'enveloppe de capital mois allouée en 2011 aux agents de catégorie C :

- 35 bonifications de 1 mois attribuées (20 TAF et 15 TGE)
- 20 bonifications de 3 mois attribuées (9 TAF et 11 TGE)

A l'issue de la CAP, la CGT déplore que la réserve de 5 mois ne soit pas attribuée alors que deux agents demandaient la révision de leurs notes !!!

Certes, les mois de bonification non distribués aux agents seront *probablement* reconduits dans la dotation 2012 mais plusieurs agents méritaient un meilleur sort !

L'action doit continuer : ceux qui n'ont pas obtenu satisfaction en local peuvent déposer un recours auprès de la CAP centrale également. La CGT se tient à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

EN TOUT ETAT DE CAUSE, NOUS ATTIRONS L'ATTENTION DES AGENTS SUR L'IMPORTANCE DE L'ACTION DES MILITANT-ES ET ELU-ES DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DANS LES INSTANCES PARITAIRES. NOUS SOMMES A LA DISPOSITION DE TOUS, ALORS EN CAS DE BESOIN, N'HESITEZ PAS !

LA CGT ENCOURAGE FORTEMENT CEUX QUI N'ONT PAS OBTENU SATISFACTION À DÉPOSER UN RECOURS EN CAP NATIONALE (le délai est de 2 mois après signature sous Eden).

N'HÉSITEZ PLUS : REFUS EN LOCAL → FAITES APPEL EN CAP NATIONALE

Ce compte-rendu est consultable sur le site de la CGT Finances Publiques 44.

Pour y accéder suivre le chemin suivant:

Ulysse 44/ Vie pratique / Syndicats / La CGT Finances Publiques 44

Ou directement en allant sur <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>

Notre site est mis à jour de manière régulière. Il contient de nombreuses informations.

Les représentant-es CGT en C.A.P. : BEATRICE CHIRON-SAICH (Titulaire) - CAROLE SINOUE (Suppléante)

Contacter la CGT :

➤ Trésorerie Générale pour l'Etranger

➤ Trésorerie Générale – Local Syndical Nantes Quai de Versailles

➤ Local Syndical Nantes Cambronne

➤ Courriel : cgt.dr44@dgfp.finances.gouv.fr

➤ Tél : 02 40 16 17 60

➤ Tél : 02 40 20 74 25

➤ Tél : 02 40 74 06 81

Télécopie : 02 40 74 06 81